

Le ministre des Enseignements secondaire et supérieur,
Le ministre de l'Education nationale et de l'Alphabétisation

ARRESENT :

Article 1er : L'organisation de l'année scolaire 2013-2014 est déterminée par le présent arrêté conformément au calendrier ci-après :

Rentrée scolaire 2013-2014

- Lundi 16 septembre 2013 : rentrée administrative;
- Mardi 1er octobre 2013 : rentrée pédagogique.

Premier trimestre : Du mardi 1er octobre au mardi 31 décembre 2013

- Mardi 15 octobre 2013 : Tabaski (Férié) ;
- Vendredi 1er novembre 2013 : Toussaint (Férié) ;
- Du samedi 21 décembre 2013 après les cours au samedi 04 janvier 2014 inclus : congés du premier trimestre.

Deuxième trimestre : Du lundi 06 janvier 2014 au lundi 31 mars 2014

- Lundi 06 janvier 2014 : reprise des cours ;
- Du samedi 22 mars 2014 après les cours au lundi 31 mars 2014 inclus : congés du deuxième trimestre.

Troisième trimestre : Du mardi 1er avril au mardi 15 juillet 2014

- Mardi 1er avril 2014 : reprise des cours ;
- Lundi 21 avril 2014 : lundi de Pâques (fériel) ;
- Jeudi 1er mai 2014 : fête du travail (fériel) ;
- Jeudi 29 mai 2014 : Ascension (fériel) ;
- Lundi 30 juin 2014 : fin des cours au postprimaire et au secondaire ;
- Mardi 03 juin 2014 : début des examens et concours scolaires ;
- Vendredi 11 juillet 2014 : fin des cours au préscolaire et au primaire ;
- Mardi 15 juillet 2014 : fin de l'année scolaire 2013-2014.

Rentrée scolaire 2014-2015

- Lundi 15 septembre 2014 : rentrée administrative ;
- Mercredi 1er octobre 2014 : rentrée pédagogique.

Article 2 : Le secrétaire général du ministère des Enseignements secondaire et supérieur et le secrétaire général du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, les Gouverneurs et les Directeurs régionaux des ministères en charge de l'Education sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 2 septembre 2013

Le Pr Moussa Ouattara
Officier de l'Ordre national

Koumba Boly/Barry
Officier de l'Ordre national